

10.2 Démarche de construction d'une vision prospective multimodale sur l'aire métropolitaine toulousaine - Volet mobilité du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 : adoption d'un avenant n°1 à la convention partenariale d'application des études multimodales - DEL-20-0907

Vote : Abstention

Intervention d'Odile Maurin :

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous allons nous abstenir sur cette délibération pour poursuivre les études prospectives. En effet, nous vous engageons vivement à réorienter vos études vers de nouveaux scénarios tenant compte de la crise sanitaire et écologique que nous vivons et de leurs impacts sur le plan économique.

En effet, sur les six projets en phases opérationnelles à l'horizon 2030, plus de la moitié concerne essentiellement l'automobile. De plus, le projet de nouveau franchissement de la Garonne vise l'accès à la zone aéroportuaire et au nouveau parc des expositions comme si nous étions encore en période d'expansion.

Que se passera-t-il si le parc des expositions périclité, si le secteur aéronautique et ses sous-traitants deviennent de gros pourvoyeurs de chômage de masse, et si l'aéroport subit une baisse importante de trafic ?

Par contre, les enjeux de transports en commun, le développement de l'étoile ferroviaire toulousaine, la réflexion sur l'urbanisme, l'accélération du télétravail et des tiers-lieux, des études sur la qualité de l'air, etc, sont repoussés à l'horizon 2040.

L'enjeu d'éviter les déplacements automobiles de la métropole vers Toulouse ne semblent toujours pas pris en compte, en tout cas à la hauteur des enjeux.

Est-ce que ces moyens que l'on va consacrer à des questions routières ne pourrait pas, et ne devrait pas, plutôt, aller à des moyens plus écologiques comme les transports en communs ?

Pourquoi, ai-je le sentiment que, sans le dire, vous tentez de réaliser par petits bouts une nouvelle rocade toulousaine ?

Je constate aussi, qu'au lieu de combattre le trafic de transit, vous ne faites que le déplacer, au risque de créer de nouvelles zones irrespirables et dangereuses pour la santé de nos concitoyens, alors même que si l'Etat limite ses ambitions environnementales à l'instauration d'une ZFE et encore, contraint et forcé par une décision de justice, rien ne doit nous empêcher de trouver d'autres solutions pour limiter le trafic de transit le plus polluant.